

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aviation civile

Décision n° 063/SNA-CE/D du 9 mai 2012 relative à la composition nominative du comité technique spécial (CTS) du service de la navigation aérienne Centre-Est (SNA/CE)

NOR : DEVA1241126S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le chef du service de la navigation aérienne Centre-Est,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne ;
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
Vu l'arrêté du 7 juillet 2011 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile ;
Vu la décision n° 123/SNA-CE/D du 10 novembre 2011 fixant la nouvelle répartition des sièges au sein du comité technique spécial du service de la navigation aérienne Centre-Est,

Décide :

Article 1^{er}

Le comité technique spécial du service de la navigation aérienne Centre-Est est composé comme suit :

Représentants de l'administration

Mme CHAMBON Sylvie, chef du SNA Centre-Est, ou son représentant, président.
Mme HENRIOT Monique, chef du service administratif, ou son représentant.

Article 2

Représentants du personnel

Titulaires

Mme BLUEM Anne, UNSA.
M. LAVOREL Guy, UNSA.
Mme ECHEVIN Sandra, UNSA.
M. FARGES Sébastien, SNCTA.
M. SARTER Claude, SNCTA.
M. BARGE Pierre, USAC-CGT.
M. JACQUET Mathieu, USAC-CGT.
M. BENOIS Emmanuel, SPAC-CFDT.
M. PAGNIER Roland, FO.

Suppléants

M. PAUGAM Arnaud, UNSA.

M. FOSSAT Simon, UNSA.
M. LUSERGA Paul, UNSA.
M. LETO Joseph, SNCTA.
M. CANET Jean, SNCTA.
M. ROINAT Jacques, USAC-CGT.
M. DELPLANQUE Yannick, USAC-CGT.
M. BOUCHER Bernard, SPAC-CFDT.
Mme FIRPO Marie-Hélène, FO.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 9 mai 2012.

S. CHAMBON